



EXTRAIT

SESSION
18/01/2021

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Schéma directeur éclairage public : versement de la participation communale au SDE

L'An Deux Mille Vingt et Un, le dix-huit janvier dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 24
Absents : 5

Présents : MM Bayle, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Diatta, Dersi, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Pour : 28
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(e)s : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à M. Michel), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo)

Absent non excusé : M. Chezeau.

Secrétaire : M. Galiana.

À l'occasion de sa séance du 12 décembre 2019, le Conseil municipal a décidé de transférer la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche SDE 07.

Par délibération du 6 juin 2020, le Conseil municipal a approuvé le principe de réaliser un programme d'investissement évalué à 1 200 000 euros. Ce programme permet de moderniser l'ensemble des points lumineux de la commune par l'équipement en luminaires de type LED, générant une baisse de consommation proche de 50%, pour une économie de fonctionnement de 50 000 euros par an. Conformément au règlement du SDE 07, la participation de la commune est établie à 600 000 euros, soit 50% du coût des travaux.

Dans cette même délibération du 6 juin 2020, il avait été décidé de lisser la participation de la Commune en six annuités de 100 000 euros.

Pour des raisons budgétaires, il est proposé de modifier le calendrier de versement de la participation communale au SDE 07 de la manière suivante :

- Une annuité de 300 000 euros en 2020,
- Cinq annuités de 60 000 euros de 2021 à 2025.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE pour le versement de la participation communale au SDE, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur d'éclairage public, le principe d'une annuité de 300 000 euros pour l'année 2020 et cinq annuités de 60 000 euros pour les années 2021 à 2025,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Général.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

